

PROGRAMME DE FORMATION

autour du deuil de personnes ayant vécu « SDF » ou dans des hébergements

Introduction :

Le Collectif Les Morts de la Rue est une association loi 1901 créée en 2002. Son objectif est de faire savoir que vivre à la rue mène à mourir prématurément, en chercher et dénoncer les causes, accompagner les personnes en deuil, et veiller à la dignité des funérailles.

Devant le désarroi des associations face au deuil, le manque de prise en compte de ce sujet dans les formations initiales des travailleurs sociaux, Le Collectif Les Morts de la Rue s'est trouvé être un interlocuteur de fait pour les partenaires associatifs confrontés aux décès de personnes sans domicile fixe rencontrés par les structures lors de travail de rue, ou accueillis dans des structures d'accueil de jour ou centres d'hébergements.

L'expérience de l'association face à la mort des personnes des personnes sans-domicile de ces 10 dernières années auprès des personnes endeuillées, des institutions et des associations, l'a amenée à formaliser son expérience afin de pouvoir la transmettre.

Le CMDR a été joint face à la difficulté d'organiser des funérailles, de retrouver une famille. Des institutions ont eu recours au CMDR pour l'identification d'une personne, la recherche de ses proches.

Des structures d'hébergement, confrontées à des deuils, ne savent comment apporter soutien aux résidents après un décès ; s'interrogent sur le devenir des affaires, la place à donner à la mémoire, etc.

Des personnes confrontées à la fin de vie dans une structure ou dans la rue demandent comment en parler à l'avance, si la personne peut prendre des dispositions, etc.

Répondre à ces demandes a demandé au CMDR un travail de recherche, et peu à peu une expertise s'est mise en place qui a été reconnue : des structures d'enseignement ont demandé notre participation : DU de deuil d'Amiens et DU d'Ethique de l'AP-HP ainsi que certains Instituts de Soins Infirmiers. Des structures d'accueil nous ont demandé soutien et formation face aux difficultés rencontrées. C'est ainsi que le CMDR engage en 2013 les démarches pour reconnaître ce statut d'organisme de formation.

Une équipe de formation plurielle :

Cette expérience pratique, administrative et juridique d'une part, humaine d'autre part, peut être transmise à travers des modules de formation que nous présentons de manière détaillée dans la suite du document. Les personnes donnant la formation sont des personnes d'expérience, dont les compétences sont diverses, salariés ou bénévoles, certains sont psychiatre, psychologue, assistant de service social, personnes ayant accompagné en soins palliatif, ayant eu l'expérience de la vie à la rue, ayant eu des formations en art-thérapie, etc.

Nous pouvons dégager 3 axes de formation

(présentés en détail dans la suite du document) pour l'année « scolaire » 2013 / 2014 qui pourront évoluer dans les années à venir en fonction des besoins exprimés

- 1. Transmission d'une boîte à outils administratifs et juridiques face à la mort.**
- 2. Bâtir des pratiques groupales (institutionnelles ou associatives) face à la mort.**
- 3. Intervention dans une structure particulière. (centre d'hébergement, accueil de jour, etc.) face à la mort.**

PROGRAMME DE FORMATION

Collectif Les Morts de la Rue / organisme de formation

Formation 1 : Transmission d'outils administratifs et juridiques

autour de la mort récente et ancienne et/ou de la disparition des personnes sans ressources suffisantes ou isolées.

Repères concernant la fin de vie : personne de confiance, dernières volontés.

Public : public associatif bénévole et salariés, des associations confrontées aux décès.

Pré-requis : aucuns

Objectif de la formation : première approche concernant le cadre administratif et légal autour de la fin de vie et de la mort.

Durée de la formation : 2 demi-journées

Programme de la formation :

- Se repérer dans les textes de lois concernant inhumation ou crémation des personnes sans ressources suffisantes, et leurs différentes applications possibles selon les situations, selon les communes, selon leurs interprétations.

- Droit des familles, droit des amis, droit des associations face au décès d'une personne.

- Que faire en cas de disparition. Reconnaître une disparition inquiétante. Quelles démarches peuvent faire les personnes face à ce fait.

- Après le décès, qui peut avoir accès aux dossiers administratifs et médicaux de la personne.

- Quel est le devenir des biens d'une personne.

- Fin de vie : droit du patient, personne de confiance, accès aux soins palliatifs, dernières volontés, testament...

- Droits de l'homme

Méthode :

- Interventions sur chaque thème par des professionnels du Collectif Les Morts de la Rue, ou des intervenants extérieurs. Documents imprimés et liens mis à disposition des personnes. Echange de cas concret à partir de l'expérience des participants.

Calendrier : Deux fois 3 heures

Lieu de la Formation : Locaux proposés par le Collectif Les Morts de la Rue

Participation aux frais : Selon convention avec les structures et associations envoyant bénévoles et/ou salariés.

Evaluation : feuilles d'émargement, évaluation après coup par les participants.

PROGRAMME DE FORMATION

Collectif Les Morts de la Rue / organisme de formation

Formation 2 : Bâtir des pratiques groupales (institutionnelles ou associatives) face à la mort.

Public : Travailleurs sociaux et bénévoles associatifs et/ou institutionnels confrontés au décès de personnes ayant l'expérience de la vie à la rue.

Pré-requis : avoir eu l'expérience dans son travail, de la rencontre de la mort de personnes ayant vécu à la rue. Avoir la volonté d'échanger à partir de ce qui a été vécu.

Objectif de la formation : tendre vers une « protocolisation transmissible » des pratiques autour de la mort, dans les différentes structures. Aller vers un bâtir une manière de faire face à la mort, propre à sa structure.

Durée de la formation. sessions de 2heures, renouvelables.

Programme de la formation :

- Partage de pratiques autour des décès, depuis avant la mort, l'annonce, les rituels propres aux structures, l'après-mort.
- Observer ce qui a été aidant ou pas. Pour soi, pour les personnes accueillies, pour l'équipe.
- Tenter de dégager des décisions et pratiques qui vont permettre d'avancer et de vivre mieux les prochains décès, tant entre professionnels qu'avec les usagers des structures.

Méthode :

- Ecoute participative.
- Aide à passer du champ émotionnel à la construction pratique transmissible.

Intervenants :

- L'équipe multi-disciplinaire d'accompagnement des proches en deuil, comprenant psychiatre, travailleurs sociaux, etc.

Lieu de la formation : dans les locaux proposés par l'organisme de formation.

Calendrier : 3 sessions de 2 heures durant l'année. Rythme trimestriel avec un arrêt durant l'été.

Evaluation : feuilles d'émargement, évaluation après coup par les participants.

Participation aux frais : Selon convention avec les structures et associations envoyant bénévoles et/ou salariés.

Formation 3 : Intervention dans une structure particulière. (centre d'hébergement, accueil de jour, etc.)

Public : personnel de la structure. Au choix de la structure, il peut s'agir de l'ensemble du personnel ou seulement du personnel socio-médico-éducatif. A la demande de la structure, les personnes accueillies peuvent être associées.

Pré-requis : avoir été confronté à un décès et à son impact dans la structure.

Objectif de la formation : élaborer à partir de l'expérience vécue, un mode opératoire transmissible aux équipes à venir autour du décès.

Méthode :

- Ecoute participative.
- Aide à passer du champ émotionnel à la construction pratique transmissible.

Intervenants :

- L'équipe multidisciplinaire d'accompagnement des proches en deuil, comprenant psychiatre, travailleurs sociaux, etc.

Lieu de formation : dans la structure demandant la formation.

Evaluation : feuilles d'émargement, évaluation après coup par les participants.

Calendrier : 2 sessions de 2 heures. Pouvant devenir un cycle de plusieurs sessions en fonction de la demande de la direction de l'établissement.

Participation aux frais de formation : Selon convention avec les structures et associations envoyant bénévoles et/ou salariés